



Poudrette & associée Inc.

Société de comptable
professionnel agréé

Notre expertise
traverse les
frontières



Séminaire Pratique des affaires au Canada





NOTRE CABINET

POUDRETTE & ASSOCIÉE INC

Nous sommes un cabinet offrant des services comptables et fiscaux aux sociétés françaises qui veulent s'implanter au Canada.

Notre cabinet a été créé en 2015 par Isabelle Tremblay et Benoit Poudrette. Nos clients sont présents dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise. En 2020, le cabinet a changé ses couleurs, son logo, sa marque et a emménagé dans de nouveaux locaux afin d'offrir un service adapté aux besoins de ses clients.

Visitez notre site Web : <https://pa-cpa.ca/>

NOTRE CABINET

PROFIL DE LA CLIENTÈLE

Secteurs d'activité :



Aéronautique



Agence
de voyages



Construction



Technologie
de l'information



Manufacturier



Service aux
entreprises

Secteurs démographiques :



Québec



Canada



France

NOTRE CABINET POUDRETTE & ASSOCIÉE INC

- **C'est 2 associés :**
 - Benoit Poudrette, CPA auditeur
 - Isabelle Tremblay, S.C.P
- **13 employés dont :**
 - 4 professionnels
 - 2 experts en paie
 - 7 techniciens comptables et personnel administratif
- **1 fiscaliste affilié à notre société et un réseau de contacts dans toutes les sphères d'activités**
 - R&D
 - Réorganisation corporative





NOTRE CABINET

SERVICES OFFERTS

- Audit, Examen et Mission de compilation;
- Tenue de livres;
- Déclarations fiscales corporatives et particulières;
- Vérification de diligence;
- Prévisions financières;
- Rédaction de plan d'affaire;
- Implantation de système comptable.

LES TROIS TYPES D'ÉTATS FINANCIERS

Assurance	Mission	Description
Aucune assurance	Compilation	Le professionnel en exercice effectue une compilation de vos informations financières selon les informations qu'il a reçues de votre part, et il n'exprime aucune assurance.
Assurance limitée	Examen	Le professionnel en exercice effectue un examen de vos états financiers et formule une conclusion indiquant s'il a relevé quoi que ce soit qui le porte à croire que les états financiers n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable.
Assurance raisonnable	Audit	Le professionnel en exercice procède à l'audit de vos états financiers et se forme une opinion sur la conformité des états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, avec le référentiel d'information financière applicable.

**** Aucune obligation de déposer les comptes à un organisme*

COMPTABILITÉ

- **Deux types de référentiels comptables :**

- IFRS (Normes internationales d'information financière);
- NCECF (Normes comptables pour les entreprises à capital fermé);

Les entreprises canadiennes qui n'ont pas à rendre des comptes au public n'ont pas à présenter leurs états financiers selon les IFRS.

- **Méthode d'amortissement au Canada :**

- Amortissement dégressif tant au fiscal qu'au comptable, contrairement aux méthodes comptables françaises qui utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

- **Chartes comptables et les autorités fiscales :**

- Au Canada, il n'y a pas de charte comptable obligatoire.



FISCALITÉ CORPORATIVE

- Il y a deux paliers gouvernementaux :
 - Ministère du Revenu du Québec
 - Agence du Revenu du Canada
- Un exercice financier ne peut pas dépasser 53 semaines la première année;
- Un taux d'imposition différent pour les entreprises canadiennes, les sociétés étrangères, un établissement stable et une entreprise ayant plus de 500 000 \$ de revenu imposable;
- Le délai de production des déclarations de revenus est de 6 mois après la fin de l'exercice financier;
- L'impôt est payable 2 mois après la fin de l'exercice.

FISCALITÉ CORPORATIVE

- Les remises de capital sont généralement sans impact fiscal au Canada;
- Il y a des règles de capitalisation restreintes qui ont comme effet que la filiale ne peut pas déduire les intérêts facturés par la société mère;
- Le contrôle de la société canadienne détermine le taux d'imposition :
 - Si la société étrangère détient 50 % + 1 % des actions votantes, la société canadienne n'a pas le statut de société privée sous contrôle canadien (SPCC);
 - Si la société canadienne est détenue 50-50 % par la société étrangère et un actionnaire canadien, il n'y a pas de contrôle, donc la société se qualifie comme SPCC;
 - La notion de «contrôle de fait» peut influencer le contrôle d'une société.

FISCALITÉ CORPORATIVE

TAUX D'IMPÔTS CORPORATIFS - 2023			
Description	Fédéral	Québec	Taux marginal
Premiers 500 000 \$ de revenus d'entreprise pour une SPCC, qui compte 5 500 heures rémunérés	9 %	3.20%	12.20 %
Premiers 500 000 \$ de revenus d'entreprise pour une SPCC - PME manufacturières	9 %	3.20 %	12.20 %
Premiers 500 000 \$ de revenus d'entreprise pour une SPCC, qui compte moins de 5 000 heures rémunérées	9 %	11,5 %	20,5 %
Revenus d'entreprise qui excèdent 500 000 \$ pour une SPCC	15 %	11,5 %	26,5 %
Sociétés étrangères sur les revenus d'entreprises	15 %	11,5 %	26,5 %
Entreprises de prestation de services personnels	33 %	11,5 %	44,5 %
Intérêt, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les SPCC	38,67 %	11,5 %	50,17 %
Loyer, intérêts, redevances et gains en capital (revenus de placements) pour les sociétés étrangères	15 %	11,5 %	26,5 %
Impôts de la partie IV remboursable sur les dividendes	38,33 %	s.o	38,33 %

FISCALITÉ CORPORATIVE

Provinces	Taux SPCC	Taux Revenu Placements	Taux Fabrication Transformation	Autres	Total Féd / Prov
BC	2 %	12 %	12 %	12 %	11 % - 27 %
Alberta	2 %	8 %	8 %	8 %	11 % - 23 %
Saskatchewan	2 %	12 %	10 %	12 %	11 % - 27 %
Manitoba	0 %	12 %	12 %	12 %	9 % - 27 %
Ontario	3,20 %	11,5 %	10 %	11,5 %	12,20 % - 26,5 %
N-B	2,5 %	14 %	14 %	14 %	11,5 % - 29 %
N-E	2,5 %	14 %	14 %	14 %	11,5 % - 29 %
Î-P-E	1 %	16 %	16 %	16 %	10 % - 31 %
T-N	2,5 %	15 %	15 %	15 %	11,5 % - 30 %
Yukon	0 %	12 %	2,5 %	12 %	9 % - 27 %

FISCALITÉ CORPORATIVE

- Retenue d'impôts de 10 % sur les paiements qui sont faits à une société étrangère (société mère) :
 - Intérêts
 - Royautés
 - Honoraires de gestion
- Retenue d'impôts de 5 % sur les paiements qui sont faits à une société étrangère (société mère) sur l'émission d'un dividende, sinon 15 %
- Il est important d'avoir une politique de prix de cession interne ou prix de transfert entre la filiale et la société mère. Le principe étant que les autorités fiscales veulent s'assurer que les revenus soient imposés au Canada
- Selon la convention fiscale entre la France et le Canada, les gains en capital sont imposables dans le pays de résidence du cédant à l'exception des gains sur les biens immobiliers et les actions de sociétés détenant des biens immobiliers. On s'impose sur 50 % du gain en capital
- Vous trouverez la convention fiscale entre la France et le Canada à l'adresse suivante :
 - http://www.fin.gc.ca/treaties-conventions/france_-fra.asp
- En Ontario le taux est de 26,5 %

FISCALITÉ CORPORATIVE

TABLEAU DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS			
Infractions	Fédéral		Québec
Défaut de produire une déclaration	5 % de l'impôt et 1 % par mois		5 % de l'impôt et 1 % par mois
Défaut de produire électroniquement	1000 \$		1000 \$
Faux énoncé ou omissions commises sciemment	50 % de l'impôt (min 100 \$)		50 % de l'impôt (min 1 000 \$)
Déclarations fausses ou trompeuses dans le but d'éluder l'impôt.	50 % à 200 %		Min. 2 000 \$ et Max. 1 000 000 \$
Défaut de retenir un impôt à la source	10 % à 20 % de l'impôt non retenu		15% de l'impôt non retenu
Défaut de remettre un impôt retenu à la source	1-3 jours : 3 %		1-7 jours : 7 %
	4-5 jours : 5 %		8-14 jours : 11 %
	6-7 jours : 7 %		+ 14 jours : 15 %
	+ 7 jours : 10 %		
Défaut de produire des déclarations de renseignements.	10 \$ à 75 \$ par jours, par déclaration	(max. 10 000 \$)	25 \$ par jours, par déclaration (max. 2 500 \$)
Intérêts sur solde d'impôts à payer	0,05		0,06

QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT STABLE ?

Une entreprise étrangère qui effectue des activités au Canada peut être réputée par les autorités fiscales avoir un établissement stable et devoir s'imposer sur les profits réalisés.

Par exemple: une société étrangère qui envoie des employés travailler chez un client canadien pendant une longue période pourrait se voir attribuer par les autorités la mention d'établissement stable au Canada.

POURQUOI CRÉER UNE SOCIÉTÉ VERSUS UN ÉTABLISSEMENT STABLE ?

- Une société est une personne morale, donc indépendante de toute autre société ou de ses actionnaires;
- Au niveau de vos relations d'affaires, avoir une société canadienne donne une meilleure image « marketing »;
- Lors de contrôle fiscal, la société étrangère ne sera pas impliquée dans la vérification;
- Les autorités fiscales canadiennes demandent une caution entre 5 000 \$ et 10 000 \$ lors de l'inscription en taxes de vente d'un établissement stable.

POURQUOI CRÉER UNE SOCIÉTÉ VERSUS UN ÉTABLISSEMENT STABLE ?

- Il est plus facile de demander des permis de travail pour les employés;
- L'octroi de crédit d'impôt et de financement est plus facile lorsqu'il s'agit d'une société canadienne;
- L'établissement stable s'impose sur ses revenus au Canada, la société canadienne s'impose sur ses revenus mondiaux;
- L'établissement stable est sujet aux retenues d'impôts de 24 %.

FISCALITÉ CORPORATIVE

CRÉDITS D'IMPÔT POUR RECHERCHE

- **Critères d'admissibilité**

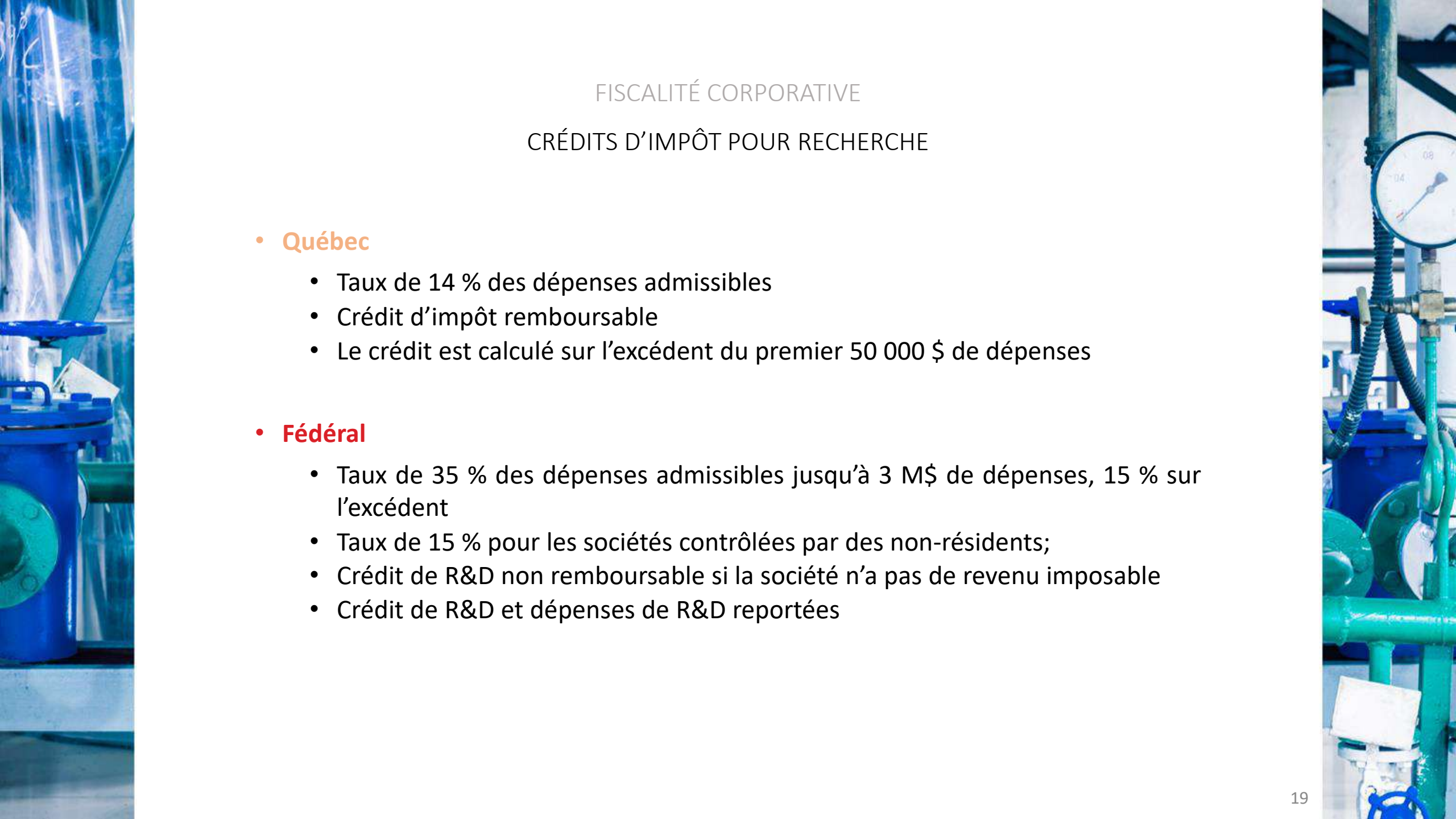
- l'avancement de la connaissance en science ou en technologie
- atténuer des incertitudes quant aux questions scientifiques ou technologiques
- recherches systématiques s'appuyant sur des expériences ou des analyses effectuées par du personnel compétent

- **Travaux admissibles**

- développement expérimental
- recherche appliquée et/ou pure
- l'appui à des travaux

- **Deux méthodes**

- Méthode traditionnelle; la société demande le crédit sur les salaires, les sous-traitants, les achats de fournitures et les immobilisations
- Méthode de remplacement, la société réclame le crédit sur les salaires seulement, mais les salaires sont majorés (voir page suivante)



FISCALITÉ CORPORATIVE

CRÉDITS D'IMPÔT POUR RECHERCHE

- **Québec**

- Taux de 14 % des dépenses admissibles
- Crédit d'impôt remboursable
- Le crédit est calculé sur l'excédent du premier 50 000 \$ de dépenses

- **Fédéral**

- Taux de 35 % des dépenses admissibles jusqu'à 3 M\$ de dépenses, 15 % sur l'excédent
- Taux de 15 % pour les sociétés contrôlées par des non-résidents;
- Crédit de R&D non remboursable si la société n'a pas de revenu imposable
- Crédit de R&D et dépenses de R&D reportées

FISCALITÉ CORPORATIVE

CRÉDITS D'IMPÔT POUR RECHERCHE

EXEMPLE DE CALCUL		
	Fédéral	Provincial
Salaires	75 000 \$	75 000 \$
Montant de remplacement	40 875 \$	-
Crédit sur les salaires du Québec	(10 500 \$)	-
Dépenses admissibles	105 375 \$	75 000 \$
Taux de crédit	15%	14%
Crédits d'impôt	15 806 \$	10 500 \$

CRÉDITS D'IMPÔT POUR RECHERCHE

- **Autres crédits d'impôt**
 - Crédit à l'investissement
 - Crédit pour la production de titres multimédia
 - Crédit pour les chercheurs ou experts étrangers
 - Crédit pour les stages en milieu de travail
 - Crédit pour travailleur d'expérience
 - Crédit d'impôt pour les apprentis
 - Incitatif à l'amortissement accéléré, déduction de 100 % sur le matériel informatique et 30 % additionnel au Québec.

FISCALITÉ DES PARTICULIERS

- Citoyenneté et résidence fiscale : deux concepts différents;
- Un particulier résident au Canada plus de 183 jours est réputé être un résident fiscal canadien.
- La détermination du statut de résidence se divise en deux catégories :
 - Liens importants :
 - Domicile au Canada
 - Lieu de résidence du conjoint et des enfants.
 - Liens secondaires :
 - Biens personnels
 - Liens sociaux
 - Liens économiques
 - Permis de conduire, passeport et assurance maladie.

FISCALITÉ DES PARTICULIERS

TAUX D'IMPÔTS DES PARTICULIERS - 2024						
Revenus	Fédéral		Québec		Impôt total	Taux effectif
30 000 \$	1 790\$	5,97%	1 672	5,57%	3 462\$	11,54%
40 000 \$	3 043\$	7,61%	3 072\$	7,69%	6 115\$	15,30%
51 780 \$	4 518\$	8,73%	4 721\$	9,12%	9 239\$	17,85%
60 000 \$	5 738\$	9,56%	6 283\$	10,47%	12 021\$	20,03%
70 000 \$	7 450\$	10,64%	8 193\$	11,70%	15 643\$	22,35%
80 000 \$	9 161\$	11,45%	10 083\$	12,60%	19 244\$	24,06%
100 000\$	12 585\$	12,59%	13 883\$	13,88%	26 468\$	26,47%
150 000 \$	22 901\$	15,27%	28 126\$	18,75%	51 027\$	34,02%
200 000 \$	34 398\$	17,20%	39 001\$	19,50%	73 399\$	36,70%

TAUX D'IMPÔTS DES PARTICULIERS – 2024

Revenus annuels bruts	Fédéral	Québec	Taux marginal
0 \$ - 18 056\$	12,53%	0 %	12,53%
18 056 \$ - 51 780\$	12,53%	14%	26,53%
51 780\$ - 55 867\$	12,53%	19%	31,53%
55 567\$ - 103 545 \$	17,12%	19%	36,12%
103 545\$ - 111 733\$	17,12%	24%	41,12%
111 733\$ - 126 000\$	21,71%	24%	45,71%
126 000\$ - 173 205\$	21,71%	25,75%	47,46 %
173 205\$ - 246 752 \$	24,48%	25,75%	53,23%
246 752 \$ et plus	27,56%	25,75%	53,31%

NORMES DU TRAVAIL

- Visiter www.cnesst.gouv.qc.ca
- Nous n'avons pas la même définition du salaire brut versus net
- Taux horaire minimum au Québec : 15,75 \$
- Semaine normale de travail : 40 heures
- Heures supplémentaires : majorées de 50 %
- RVER (Régime volontaire d'épargne retraite)
 - Obligatoire dès 2017 (+ 10 employés)
- Vacances :
 - 4 % du salaire brut après 1 an
 - 6 % du salaire brut après 3 ans

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RETENUES SUR LE SALAIRE

EXEMPLES DE CALCULS DE PAIE – 2024

Salaire brut annuel	55 000,00 \$	75 000,00 \$	100 000,00 \$	125 000,00 \$
RRQ	3 296,00 \$	4 348,00 \$	4 348,00 \$	4 348,00 \$
AE	726 \$	834,24 \$	834,24 \$	834,24 \$
RQAP	271,70 \$	370,50 \$	464,36 \$	464,36 \$
Sous-total charges sociales EMPLOYÉ	4 293,70 \$	5 552,74 \$	5 646,60 \$	5 646,60 \$
	7,81%	7,40%	5,65%	4,52%
Impôt fédéral	4204,43 \$	7 391,67\$	11 659,29 \$	16 509,73 \$
Impôt Québec	4 973,11 \$	8 711,74\$	13 461,74 \$	19 173,84 \$
Déductions totales EMPLOYÉ	13 471,24 \$	21 656,15\$	30 767,63 \$	41 330,17 \$
	24,49%	28,87%	30,77%	33,06 %
SALAIRE NET	41 528,76 \$	53 343,85\$	69 232,37 \$	83 669,83\$
RRQ	3 296,00 \$	4 348,00\$	4 348,00\$	4 348,00\$
AE	1 016,40 \$	1 167,94\$	1 167,94\$	1 167,94\$
RQAP	380,38 \$	518,70 \$	650,10 \$	650,10 \$
CNT	33,00 \$	45,00 \$	60,00 \$	75,00 \$
FSS (1,7 % - 4,26 % max)	2 343,00\$	3 195,00 \$	4 260,00 \$	5 325,00 \$
CSST (selon taux pour le secteur d'activité)				
Vacances (min. 4% égale à deux semaines)	2 200,00 \$	3 000,00 \$	4 000,00 \$	5 000,00 \$
Contribution EMPLOYEUR	9 268,78\$	12 274,64\$	14 486,04\$	16 566,04 \$
	16,85%	16,37%	14,49%	13,25%

Gestion des ressources humaines

Coût de la vie au Québec 2021

Dépenses totales	96 017 \$
Aliments achetés au magasin	8 065
Aliments achetés au restaurant	2 189
Logement	21 106
Eau, combustibles et électricité pour le logement principal	2 737
Communications	3 001
Ameublement et équipement ménagers	3 570
Ameublement ménager	1 591
Équipement ménager	1 727
Appareils électroménagers	817
Vêtements et accessoires	2 303
Transport privé	9 501
Transport public	598
Frais directs de soins de santé défrayés par le ménage	2 059
Soins personnels	1 430
Loisirs	4 223
Éducation	1 797
Matériel de lecture et autres imprimés	199
Produits de tabac, boissons alcoolisées et cannabis pour usage non-thérapeutique	1 803
Jeux de hasard	173
Dépenses diverses	1 754
Impôts sur le revenu	18 181
Paiements d'assurance individuelle et cotisations à des régimes de pension de retraite	5 519
Cadeaux en argent, pensions alimentaires et dons de bienfaisance	1 674

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

TAXES DE VENTE

► Taux et fonctionnement :

- Taxe sur les produits et services (TPS) : 5 %
- Taxe de vente du Québec (TVQ) : 9,975 %
- La société perçoit la TPS-TVQ sur les ventes et demande un remboursement sur ses achats
- Le rapport de TPS-TVQ est à remettre le mois suivant la fin de la période

► Périodicité des remises en fonction des revenus :

- Annuelle : inférieur à 1 500 000 \$
- Trimestrielle : de 1 500 000 \$ à 6 000 000 \$
- Mensuelle : supérieur à 6 000 000 \$
- Inférieur à 30 000 \$, aucune obligation

TAXES DE VENTE

AUTRES PROVINCES CANADIENNES		
Provinces	TVP	TPS/TVH
Alberta	-	5%
Colombie Britannique	7%	5%
Ile du Prince Edouard		15%
Manitoba	7%	5%
Nouveau-Brunswick		15%
Nouvelle-Ecosse		15%
Nunavut		5%
Ontario		13%
Saskatchewan	6%	5%
Terre-Neuve et Labrador		15%
Territoires du Nord-Ouest		5%
Yukon		5%

Culture d'affair es



CONSEILS ET ASTUCES D'UNE INTÉGRATION AU CANADA !

- ▶ Au Canada, vous dire que vous avez un bon produit ou une bonne idée ne veut pas dire signer un contrat.
(Faites votre étude de marché)
- ▶ Vos clients en France, sont-ils présents au Canada ?
- ▶ N'hésitez pas à faire valoir votre savoir-faire en France tout en étant humble.
- ▶ Comme entrepreneur, nous sommes des Nord-Américains, malgré que nous parlons la même langue, nous n'avons pas la même culture d'affaire.
- ▶ Les valeurs d'entreprises que vous avez établies dans votre société doivent être transmises à votre société canadienne.

CONSEILS ET ASTUCES D'UNE INTÉGRATION

AU CANADA !

- ▶ Donner des pouvoirs à vos dirigeants et à votre filiale.
(Emprunt, signature des contrats, embauche)
- ▶ Donner des moyens financiers et de la disponibilité à votre filiale sans l'étouffer avec les « management fees » et le prix de transfert . (rentabilité 3-5 ans)
- ▶ Soyez responsable, un dirigeant heureux, c'est un dirigeant performant
- ▶ Le Canada, c'est un grand territoire avec des valeurs différentes entre chaque provinces et communautés. Nous sommes dans un environnement de respect mutuel.
- ▶ Les horaires de travaillent ne sont pas les mêmes, on travail moins quotidiennement et on a beaucoup moins de congé.
- ▶ Au Canada, vous pouvez être audacieux !

**On peut vous
aider avec votre
implantation au**

Canada!



MERCI DE VOTRE
ATTENTION !

**Benoit Poudrette, CPA
Auditeur**

Associé

450-489-0001 (poste 259)

bpoudrette@pa-cpa.ca